PARNES ET SES HAMEAUX

BULLETIN MUNICIPAL

ÉVÈNEMENTS PASSÉS



1



2



3



4



5

1 - LA FÊTE DES VOISINS

Le 30 mai s'est tenue la seconde fête des voisins dans la cour de la mairie. Résidents de Chaudry, Pierrepont, Aincourt, Pallemont et Parnes, nous étions nombreux à être venus, mettre un nom sur un visage familier et à tisser de nouvelles amitiés. Nous espérons vous compter parmi nous l'année prochaine !

2 - LA CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Cette célébration historique est l'occasion pour Parnes et ses hameaux d'honorer ses citoyens tombés à la guerre. Après une marche depuis la mairie jusqu'au monument aux morts, se sont déroulés un discours ainsi qu'un moment de recueillement en leur mémoire.

3 - RENCONTRE MENSUELLE DES AÎNÉS

Une fois par mois, la salle communale ouvre ses portes à nos aînés pour quelques heures de détente et de convivialité. Café, jeux de cartes, promenade ou simples échanges entre voisins : toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver et partager un agréable moment. Après une première rencontre réunissant 4 participants, la seconde a déjà rassemblé 8 personnes. Un succès encourageant qui confirme l'intérêt de ce rendez-vous et l'envie de renforcer les liens entre habitants. Nous espérons accueillir encore davantage de participants lors des prochaines éditions.

4 - BAPTÊME CIVIL À PARNES

En ce samedi 23 mai 2026 plusieurs premières pour notre commune, première cérémonie officielle pour M. le maire Mr Frédéric Richevaux, qui a eu le plaisir d'accueillir la famille Verselle et Aubert et leur fille Romy afin de célébrer le premier baptême civil sur le village de Parnes.

5 - JOURNÉE DU PATRIMOINE

Une cinquantaine de visiteurs, petits et grands curieux, sont venus découvrir ou revoir la belle église de notre village. Mr Pascal Laroche et Mr Frédéric Richevaux nous ont fait découvrir l'histoire passionnante derrière cet édifice, ainsi que les défis liés à ses travaux majeurs.

PORTRAITS DE NOS COLLABORATEURS



CLAIRE BILLAUDEL

En poste depuis 2022
Temps travaillé : 24h

Secrétaire de mairie, Claire aime avant tout la diversité de son métier, avec une affection particulière pour la comptabilité et les relations humaines. Forte d'un parcours riche, de l'assistance notariale à la comptabilité, elle met aujourd'hui son expérience et son sens du contact au service de la commune et de ses habitants.



KARINE MEYER

En poste depuis 2013
Temps travaillé : 5h

Après un parcours universitaire en chimie et quelques années consacrées à ses trois enfants, Karine s'est naturellement tournée vers un métier de proximité à Parnes. D'abord auprès des enfants dans le car scolaire, puis dans l'entretien des locaux communaux, elle apprécie avant tout le contact humain et le sentiment d'être utile aux autres.



THIERRY LEGROS

En poste depuis 1991
Temps travaillé : 35h

Cantonnier de Parnes depuis de nombreuses années, Thierry connaît le village et ses hameaux dans leurs moindres recoins. Chemins communaux, entrées des hameaux, cimetière… Sur les 12 km² de la commune, il veille seul à l'entretien de ce vaste territoire. Et s'il aime son métier, c'est surtout parce qu'il lui permet de travailler dehors, au contact de la nature, et de contribuer à la préserver.

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Un petit réflexe avant vos travaux

Vous avez un projet pour embellir ou améliorer votre habitation ? Création d'un abri de jardin, ravalement de façade, pose de panneaux solaires, extension… Pensez à vous renseigner auprès de la mairie avant de commencer vos travaux.

Certaines réalisations nécessitent en effet une déclaration préalable ou un permis de construire. Un simple échange en amont permet souvent d'éviter des démarches supplémentaires et de s'assurer que votre projet respecte les règles en vigueur.

Par ailleurs, la commune de Parnes est située dans un périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). À ce titre, certains projets peuvent faire l'objet de prescriptions particulières afin de préserver la qualité architecturale et paysagère de notre patrimoine. Un accompagnement dès le début de votre démarche permet d'anticiper ces exigences et de faciliter l'instruction de votre dossier.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer : nous sommes là pour vous accompagner, vous informer sur les démarches à effectuer et répondre à toutes vos questions avant le lancement de vos travaux.

TAILLE DES HAIES ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il a été porté à l'attention de la municipalité que des véhicules professionnels rencontraient des difficultés à circuler dans certains tronçons de Parnes, Chaudry, Aincourt, Pierrepont et Pallemont. En effet, les cars scolaires et les éboueurs, dont la largeur des véhicules se rapproche de celle de nos petites routes, se retrouvent génés dans leur progression par des haies débordant de leur propriété, ainsi que des arbres dont les branches les plus hautes viennent les érafler. Merci donc de tailler vos haies et branchages.
Par ailleurs, il est rappelé que les habitants disposant d'un cours d'eau traversant leur terrain ont l'obligation de l'entretenir en permettant son bon écoulement. Cela passe également par l'élagage ou recépage de la végétation des rives. Si le cours d'eau traverse deux terrains, chaque propriétaire est responsable à 50% de l'entretien du cours d'eau et de sa rive.
Source : Article L.215-14 du Code de l'environnement

DÉCHETS VERTS

Le SMDO qui gère nos déchets sur la commune rappelle qu'il est interdit de mettre nos déchets verts dans le bac à ordures ménagères. Il nous faut les emmener directement à la déchetterie de Liancourt Saint Pierre (15 minutes en voiture de Parnes). Il est également interdit, à tout le monde, de faire brûler les déchets verts. Le non-respect de cette règle expose le contrevenant à une contravention pouvant aller jusqu'à 750 €.
Privliégiez le réemploi de vos tontes et des feuilles mortes par exemple lors du paillage de votre sol, ou encore l'usage d'un composteur.
La Communauté de Communes du Vexin Thelle vous propose d'ailleurs des composteurs à prix coûtant. Renseignements sur leur vite : vexinthelle.fr/mes-bacs-a-dechets/

NOUVEAUTÉ : La CCVT autorise à réemployer votre bac de collecte bleu en bac de tri sélectif si vous manquez de place, OU en le convertissant en bac à ordures ménagères en peignant le couvercle en noir.

SÉCURITÉ

Des tentatives de cambriolages et des vols de plaque d'immatriculation ont eu lieu ces derniers mois. Dans le but de dissuader d'autres actes, une étude est menée actuellement avec la gendarmerie et qu'elle nous guide sur les meilleurs moyens à mettre en place. Nous vous tiendrons évidemment informés de ce qui sera proposé.

DÉGRADATIONS

Un lampadaire brisé, une table de déjeuner cassée, des cendres de barbecue jetées sur le terrain communal en pleine canicule. Le sens de la responsabilité c'est ce qui fait tenir une communauté. Un accident peut arriver, les assurances prennent parfois le relais. Mais quand personne ne vient se manifester en mairie pour assumer, c'est un sentiment d'égoïsme qui règne. Ce village est le vôtre. Nous le partageons et en avons chacun la responsabilité d'en prendre soin. Les coûts de réparation sont loin d'être anodins pour notre commune, et se feront au détriment d'autres améliorations possibles pour le village.
Nous rappelons donc que les barbecues privés sur le terrain communal sont formellement interdits.






LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Saviez-vous qu'il vous est possible de réserver les salles le weekend pour vos évènements privés ?
Deux grandes salles (50 + 40m2 soit 90m2) avec en option la location du préau.
Un four, un micro-onde et un réfrigérateur sont mis à disposition.
Vous pouvez également réserver pour un évènement chez vous le weekend, un ou plusieurs lots comprenant une table de 2,5m x 0,76m et deux bancs.

Une assurance mentionant "location de salle" vous sera demandée.
Réservation en mairie les mardi 17h30-19h et vendredi 16h30-18h.

TARIFICATION	Habitants de Parnes	Extérieurs
Les deux grandes salles	100€	200€
Option préau	50€	100€
Lot "1 Table + 2 bancs" *	5€	x

**UNIQUEMENT LE WEEKEND, ET POUR NOS HABITANTS DE PARNES*

AGENDA À VENIR

25 octobre à partir de 9h : Marche Pour l'église
27 octobre : rencontre des aînés de 15h00 à 17h30 à la mairie
31 Octobre : Halloween depart de la mairie à 17h30
11 Novembre : Commémoration au Monument aux Morts
17 Novembre : rencontre des aînés de 15h00 à 17h30 à la mairie
13 décembre 10h30 : spectacle de Noël pour les enfants de Parnes jusqu'à 10 ans
Un mardi sur deux : Patoche Burger sur la place de l'église, avec une pause hivernal

ASSOCIATION LES AMIS DE L'EGLISE SAINT-JOSSE DE PARNES

Cette association a pour objectif de contribuer à la préservation, à la mise en valeur et à l'animation de notre belle église, véritable élément du patrimoine de notre village.
Pour tout renseignement, pour faire un don, adhérer ou proposer votre aide :
fg.gautron@gmail.com

RAPPELS UTILES

Permanences de Mairie :
Mardi de 17h30 à 19h30
Vendredi de 16h30 à 18h00
email : mairie@parnes.fr
Tel : 03.44.49.91.14

Gendarmerie : 03.44.47.55.17
Pompier : 18 ou 112
Hôpitaux
Chaumont : 03 44 49 54 54
Gisors : 02 32 27 76 76

Les poubelles passent le mercredi matin et doivent être sorties la veille au soir.
La poubelle verte dédiée au verre, le 3ème mercredi du mois.
Merci de les rentrer le plus tôt possible pour ne pas gêner la circulation.